



COMMUNIQUÉ

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA SADC

29 JUIN 2026

[PAR VIDÉOCONFÉRENCE]

1. Le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe, SADC (ci-après dénommée le Sommet) s'est tenue le 29 décembre 2026 par vidéoconférence. Son Excellence M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud a assuré la présidence du Sommet.
2. Ont participé au Sommet, les chefs d'État ou de gouvernement ou leurs représentants suivants :

Angola : S.E. la Secrétaire d'État aux Relations extérieures, Mme Esmeralda da Silva Mendonça.

Botswana : S.E. le Président Maître Duma Gideon Boko.

République Démocratique du Congo :	S.E. M. le Ministre de l'Intégration régionale, Floribert Anzuluni Isiloketshi,
Eswatini :	S.E. le Premier ministre. M. Dlamini Matekane
Lesotho :	S.E le vice-Premier ministre, l'honorable juge Nthomeng Majara.
Madagascar :	S.E. Col. Michael Randrianirina
Malawi:	S.E le deuxième Vice-président, M. Enoch Kanzingeni Chihana.
Maurice :	S.E M. le Ministre des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international, M. Dhananjay Ramful.
Mozambique :	S.E. M. l'Ambassadeur du Mozambique au Botswana, M. Antonio Macheve
Namibie :	S.E le Premier ministre, le Dr Tjitunga Elijah Ngurare.
Afrique du Sud :	S.E. le Président Matamela Cyril Ramaphosa.
République-Unie de Tanzanie :	S.E. le Vice-président, Dr. Emmanuel John Nchimbi
Zambie :	la Secrétaire générale aux Relations internationales et à la Coopération, Mme Etambuyu Anamela Gundersen
Zimbabwe :	S.E Dr Frederick Shava, ministre des Affaires étrangères et du Commerce international par intérim.

3. Le Sommet a également constaté la présence de ministres des États membres de la SADC et du Secrétaire exécutif de la SADC.
4. Le Sommet a pris connaissance d'un rapport du Président de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité, S.E. le professeur Arthur Peter Mutharika, président de la République du Malawi, à propos des missions

d'établissement des faits et diplomatiques menées en République de Madagascar. Les missions, menées par S.E. le Dr Joyce Banda, ancienne présidente du Malawi et membre du Comité des sages de la SADC, ont évalué la situation politique et sécuritaire en consultant un large éventail de parties prenantes.

5. Le Sommet s'est félicité du travail accompli par le Groupe des sages de la SADC, dirigé par S.E. le Dr Banda et soutenu par le Groupe de référence sur la médiation, ainsi que du soutien apporté par l'ancien envoyé spécial de la SADC à Madagascar, S.E. le Dr Joaquim Chissano, ancien président de la République du Mozambique; il a réaffirmé son soutien au peuple malgache dans ses efforts visant à instaurer la paix, la stabilité, l'ordre constitutionnel et le développement durable.
6. Le Sommet a remercié Son Excellence Mme Joyce Banda, ancienne présidente du Malawi et membre du Comité des sages de la SADC, qui a évalué la situation politique et sécuritaire à l'issue de consultations menées auprès d'un large éventail de parties prenantes.
7. Le Sommet a exhorté le gouvernement malgache, dirigé par S.E. le Colonel Michael Randrianirina, président du mouvement « Refondation », à respecter son engagement en faveur de réformes claires, assorties d'un calendrier précis, transparentes, ouvertes à toutes les parties prenantes⁸ malgaches et largement diffusées dans les langues nationales, afin d'assurer une large participation et une acceptation des résultats auprès de la population malgache.
8. Le Sommet a rappelé l'importance de préserver l'État de droit et la gouvernance démocratique, en affirmant qu'il est attendu que les réformes rétablissent l'ordre constitutionnel et conduisent à la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu, respectueux de la volonté du peuple malgache.
9. Le sommet a rappelé la nécessité de mener un dialogue inclusif, de favoriser la réconciliation et d'organiser des consultations nationales pendant la période de transition, et a invité le gouvernement, le Conseil des Églises chrétiennes et toutes les parties prenantes à agir de manière impartiale, à respecter la Constitution et à rechercher un consensus.
10. Le Sommet a demandé la libération des prisonniers politiques, la fin des arrestations arbitraires des dirigeants de l'opposition et des membres de la Génération Z, ainsi que le retour au pays des exilés politiques.

11. Le Sommet a élargi le mandat du Comité des anciens afin qu'il inclue la réconciliation, la réforme électorale et les préparatifs du référendum et les élections législatives, et a approuvé l'établissement d'un bureau de liaison de la SADC à Antananarivo, chargé de coordonner les activités dans le cadre du soutien apporté.
12. Le Sommet a exprimé son inquiétude face à l'épidémie d'Ebola qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), a réaffirmé sa solidarité avec le peuple congolais et a déclaré que la détérioration de la situation sécuritaire menace la paix et l'intégration régionale. Il a rappelé l'urgence de coordonner les interventions pour sauver des vies.
13. Le Sommet a réaffirmé son engagement en faveur de la paix, de la sécurité, de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement durable, soulignant que la solidarité et la coopération régionales sont essentielles à la construction d'une Communauté de la SADC unie et prospère.
14. Le Sommet a salué S.E. le Professeur Arthur Peter Mutharika, Président de la République du Malawi et Président de l'Organe, pour le leadership qu'il a démontré dans la promotion de la paix et de la sécurité en République de Madagascar et dans la région de la SADC.
15. Le Sommet a remercié Son Excellence M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud et Président de la SADC, pour son leadership et le rôle clé qu'il a joué dans l'organisation réussie du Sommet et dans la promotion des priorités régionales.
16. Le Président de la SADC a remercié les chefs d'État et de gouvernement d'avoir participé au Sommet extraordinaire et renouvelé leur engagement en faveur de la paix et de l'intégration régionales.

Fait le 29 juin 2026

Pretoria, République d'Afrique du Sud